

**(Volet B)**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**

14 NOV. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
fransophane de Gruyère***25147868***N° d'entreprise : **0791 375 290**

Nom

(en entier) : **AYZA.BABA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Avenue Charles-Quint 117, 1083 Ganshoren****Objet de l'acte : Démission + Nomination + Transfert de part + Siège social**

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 Juillet 2025 à 18 heures à l'adresse suivante : Avenue Charles-Quint 117, 1083 Ganshoren, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En présence de :

- Muhammad Umair
- Udrea Marius-Cosmin

La réunion était présidée par M. Udrea Marius Cosmin qui était présent et a rédigé le procès-verbal.

1. Démission

- Monsieur Muhammad Umair démissionne de la société AYZA.BABA.

2. Nomination + Transfère d'action.

- Monsieur Muhammad Umair cède la totalité de ses 100 parts à Monsieur Udrea Marius Cosmin, qui accepte

Monsieur Udrea Marius Cosmin devient l'administrateur général (gérant) de la société AYZA.BABA.

3. Changement siège social

La nouvelle adresse du siège social est Avenue Frans Van Kalken 9 boîte 8, 1070 Anderlecht Bruxelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après discussion et lecture du présent procès-verbal, Signé pour approbation par le président, Monsieur Udrea Marius Cosmin.

La nouvelle répartition des parts est la suivante :

- Monsieur Udrea Marius Cosmin: 100 parts

Fait à Bruxelles, le 01 Juillet 2025

Signature

Udrea Marius Cosmin

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2025 - Annexes du Moniteur belge